Image not found or type unknown

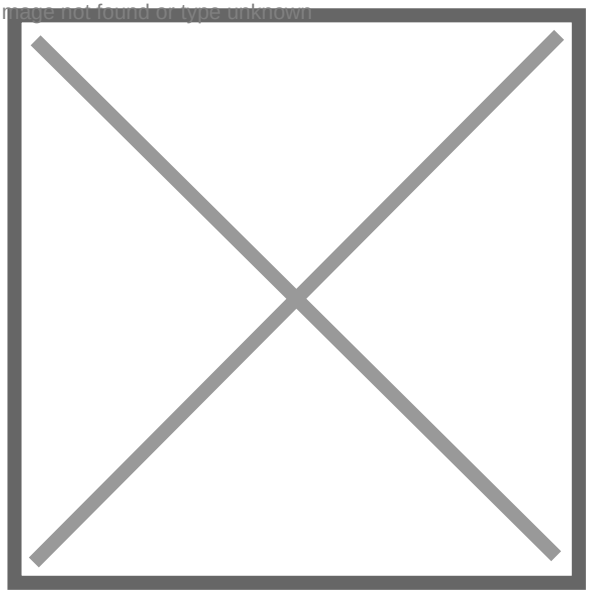

Achat d'un véhicule sans CG et le vendeur est introuvable

Par **Amine94**, le **12/05/2017** à **10:23**

Bonjour,
J'ai besoin d'aide s'il vous plait.
J'ai acquis un véhicule il y a un mois à un vendeur, sur la déclaration de cession, il m'a mis un tampon de garagiste et une procuration du titulaire du véhicule (nom qui figure sur la carte grise barrée), du coup je ne me suis pas méfié.
La préfecture m'a dit que le titulaire a cédé le véhicule en question à une tierce personne qui n'est pas mon vendeur, du coup pour faire la carte grise à mon nom c'est un parcours de combattant.
Actuellement, j'essaye de contacter le vendeur pour annuler la vente,mais il a disparu et je ne trouve pas son garage à l'adresse indiquée sur le tampon qui figure sur la déclaration de cession. Paiement effectué par chèque mais ce n'est pas moi qui a renseigné le nom sur la demande du vendeur.
Quelle est la procédure à entreprendre dans mon cas?
Que puis je faire de la voiture ?
Si je porte plainte, je fais quoi de la voiture si je ne peux pas rouler avec ?
Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **12/05/2017** à **19:05**

Bonjour,
Cela ressemble à une arnaque !
Où avez vous rencontré le professionnel qui vous a cedé ce véhicule, si ce n'est pas dans son

lieu commercial, et pourquoi ?

Par **Amine94**, le **12/05/2017** à **19:13**

Bonjour pragma,
Je l'ai rencontré à son lieu de domicile au 91
C'est pour cela que je ne me suis pas méfié
je veux me débarrasser de la voiture, si je la mets sur la voie publique et qu elle va en fourrière, je ne serai pas responsable car je ne pouvais pas la récupérer.
Vous en pensez quoi ?

Par **morobar**, le **12/05/2017** à **19:38**

On en pense que personne ne vous donnera de conseils de ce genre.
Ce n'est pas pour autant que la solution soit évidente.
Vous avez preuve d'une grande naïveté en acceptant un papier signé par un illustre inconnu qu'on vous a fait gober comme une procuration.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés